



République Islamique de la Mauritanie

Honneur – Fraternité -Justice

Ministère du Pétrole, de l’Energie et des Mines

Direction du Contrôle et du Suivi des Opérateurs Miniers (DCSO)

Stratégie du contrôle et suivi des opérateurs

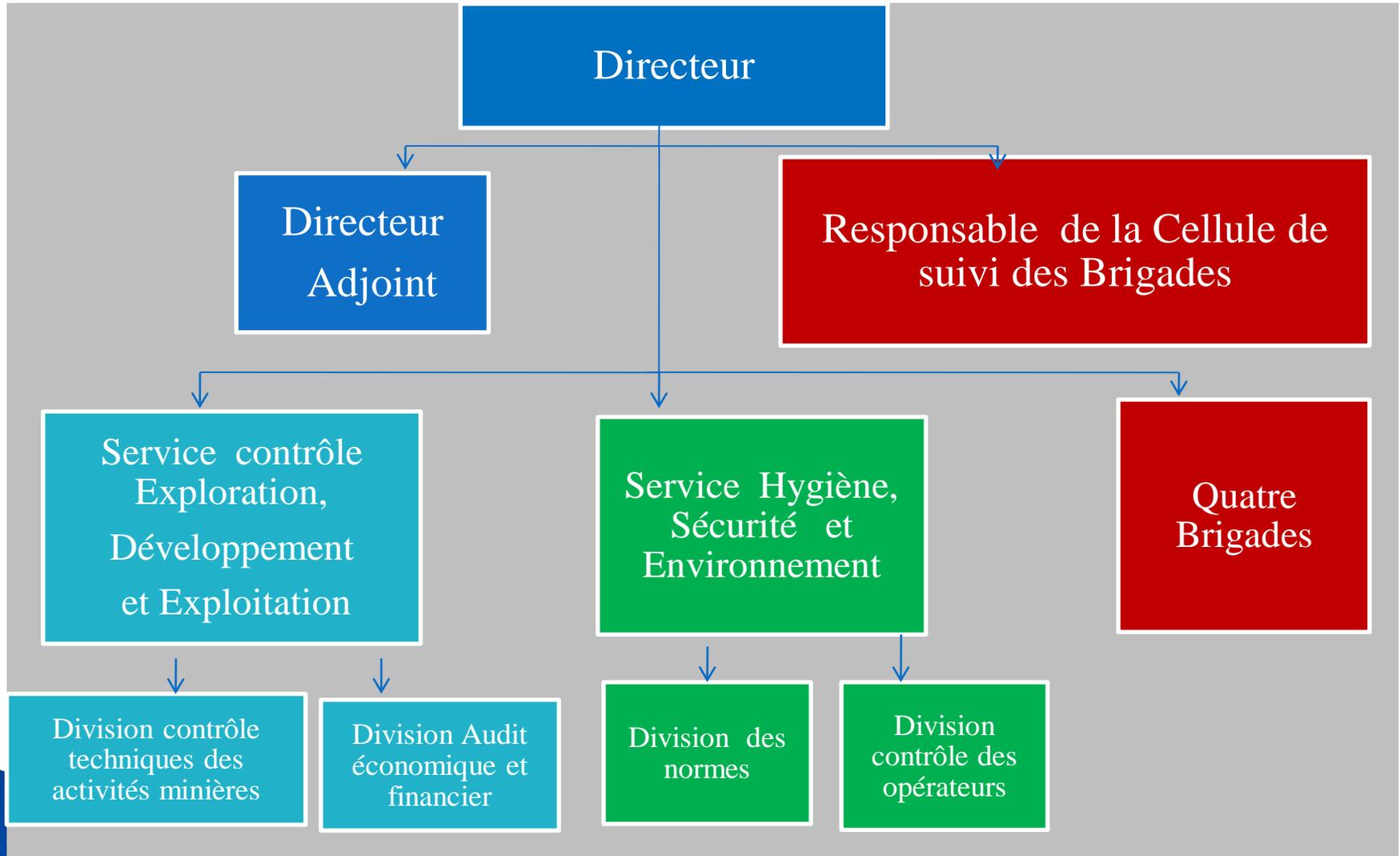
Hammadi Vadel EL HADJI

MAURITANIDES 2014 – MERCREDI 15 OCTOBRE 2014

Introduction

La Direction du Contrôle et du Suivi des Opérateurs Miniers (DCSO) est la structure administrative au sein du Ministère, chargée du contrôle et du Suivi des activités minières, conformément au décret 199-2013 fixant les attributions du Ministre du Pétrole, de l'Énergie et des Mines et l'organisation de l'administration centrale de son Département

Organigramme de la DCSO



ATTRIBUTIONS de la DCSO

- ▶ **La vérification du respect des engagements des opérateurs ;**
- ▶ **le Contrôle et l'inspection des carrières;**
- ▶ **le Contrôle et l'inspection des activités d'exploration et d'exploitation minières;**
- ▶ **l'élaboration d'un canevas de visites des opérateurs sur le terrain;**
- ▶ **le suivi de la production minière;**
- ▶ **l'examen de la performance des méthodes d'exploitation;**
- ▶ **le suivi de la recette minières (Royautés, Redevance);**
- ▶ **la mise à jour de la base de données (rapports);**

ATTRIBUTIONS de la DCSO

- ▶ **le contrôle du stock et consommation des explosifs et des produits nocifs;**
- ▶ **le contrôle d'Hygiène et de sécurité dans les mines et les carrières;**
- ▶ **La vérification du statut des employés en concertation avec les administrations concernées ;**
- ▶ **la participation à l'élaboration des procédures relatives aux études d'impact sur l'environnement;**
- ▶ **la mise à jour d'un système d'information et de gestion environnementale;**
- ▶ **l'exécution d'autres tâches liées au contrôle et au suivi en collaboration avec d'autres administrations concernées.**

Opérateurs en phase d'exploration

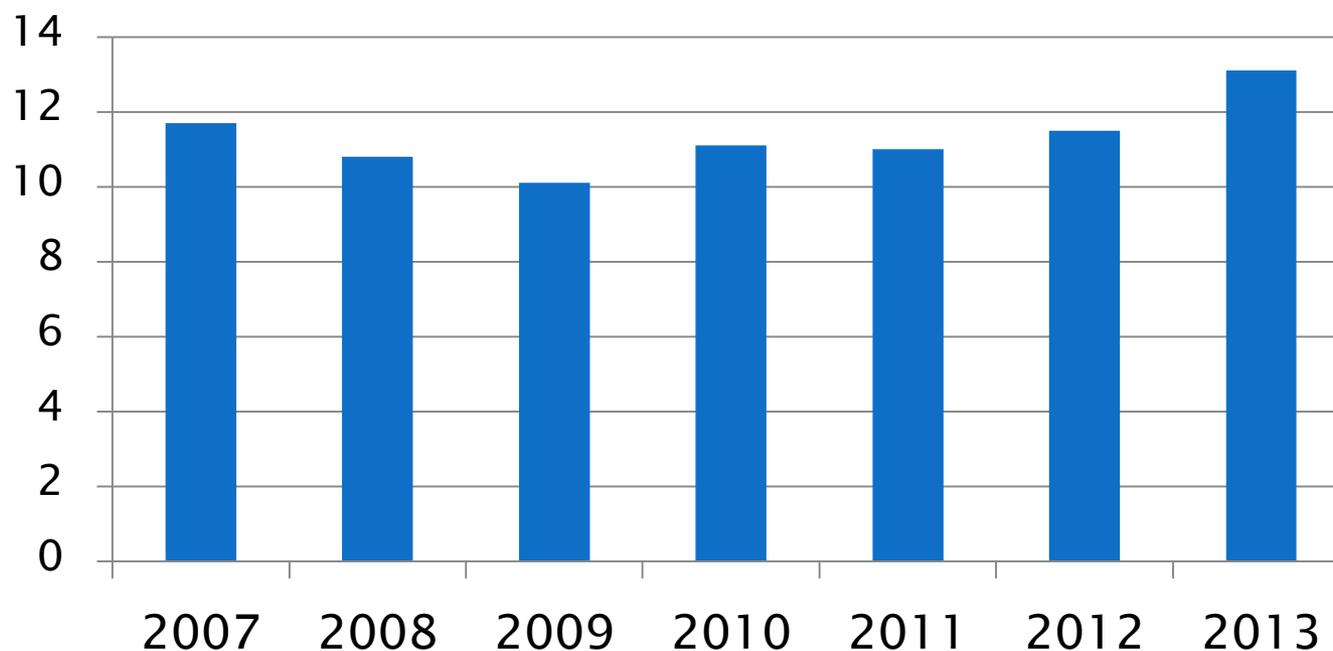
	Groupe 1 : fer, manganèse, titane, chrome, vanadium	Groupe 2 : Or, cuivre, plomb, zinc, nickel, cobalt, platinoïdes, argent, magnésium, zirconium	Groupe 4 : uranium et autres éléments radioactifs	Groupe 5 : phosphate, bauxite, l'amiante, le talc, le mica, le graphite, le kaolin, calcédoine l'opale	Groupe 7 : diamant
Nombre de permis attribués	62	106	29	14	02
Nombre de société	35	54	12	07	02

Opérateurs en phase d'exploitation

	Groupe 1 : fer, manganèse, titane, chrome, vanadium	Groupe 2 : Or, cuivre, plomb, zinc, nickel, cobalt, platinoïdes, argent, magnésium, zirconium	Groupe 4 : uranium et autres éléments radioactifs	Groupe 5 : phosphate, bauxite, l'amiante, le talc, le mica, le graphite, le kaolin, calcédoine l'opale	Groupe 7 : diamant
Nombre de permis d'exploitation	06	04		02	
Nombre de société	05	03		02	

Evolution de la production du Fer: SNIM

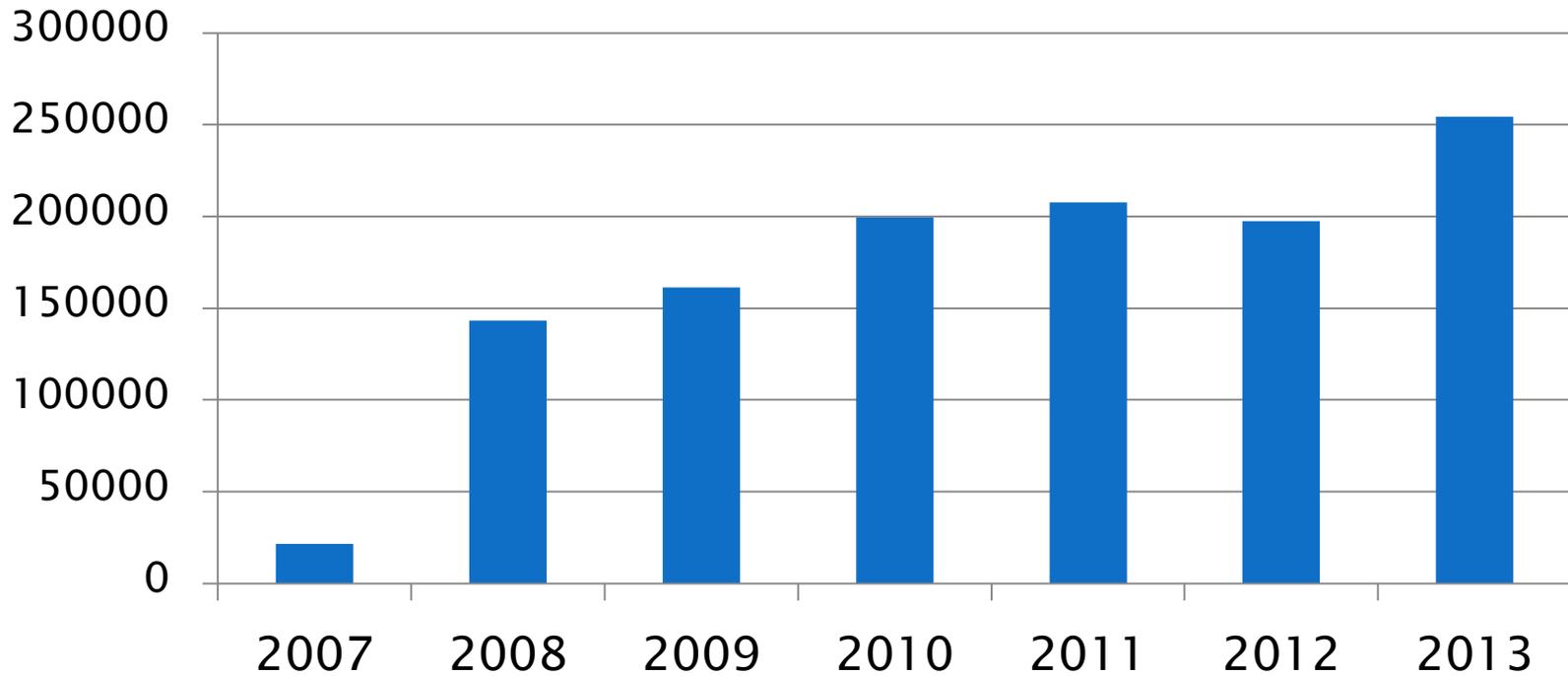
production en
million de tonne



Source: SNIM ; édition N°49 ; deuxième semestre 2013

Evolution de la production d'or: Tasiast

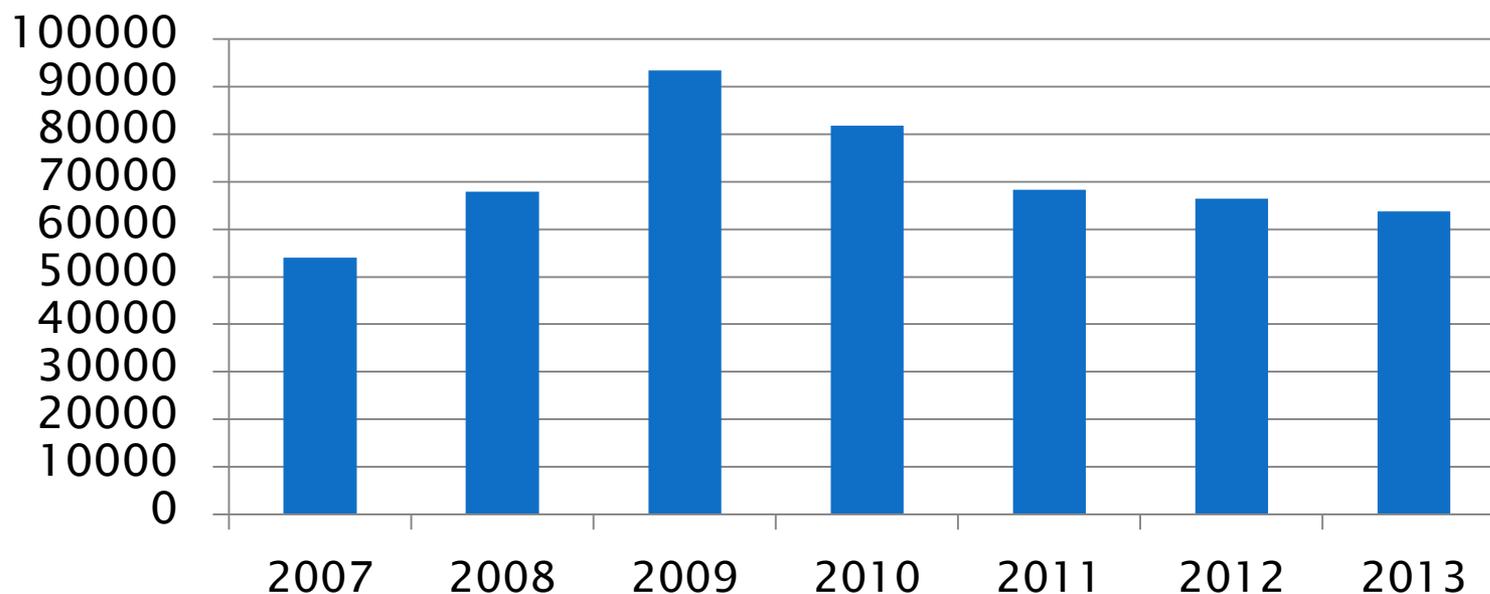
Production en Oz



Source: DCSO, MPEM

Evolution de la production d'or: MCM

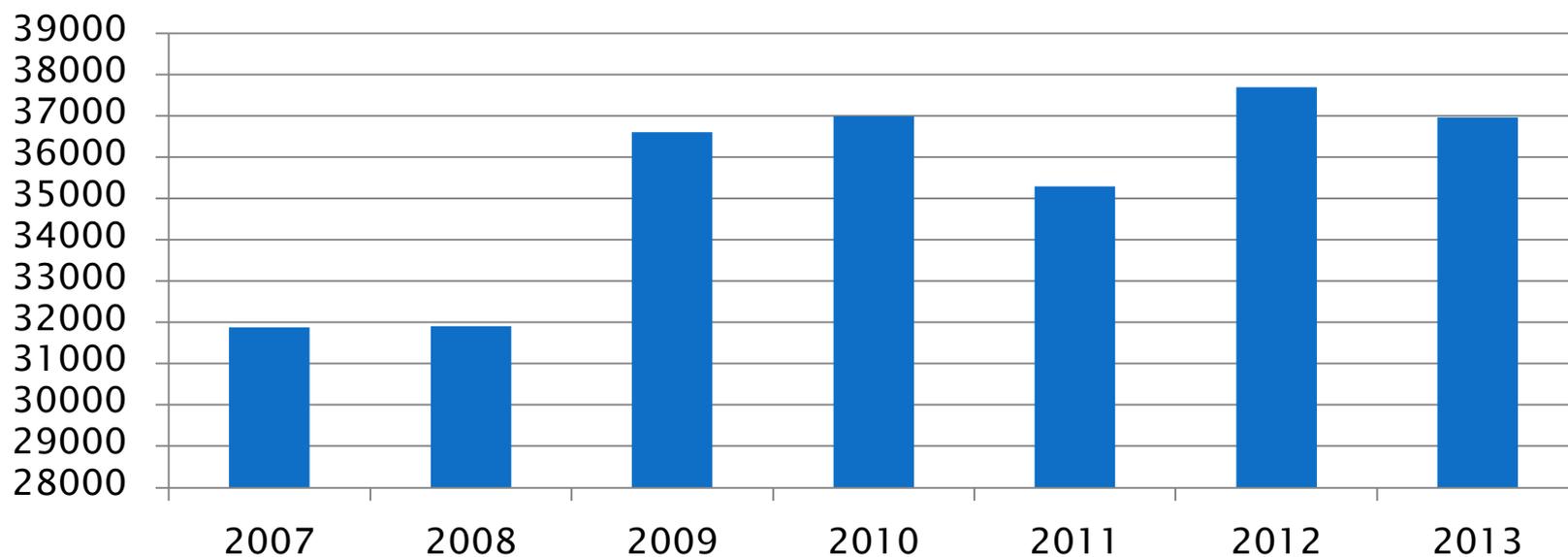
production en oz



Source: DCSO, MPEM

Evolution de la production du cuivre: MCM

**production du Cu
métal (T)**



Source: DCSO, MPEM

Mécanisme de contrôle

- ▶ **Le reporting des représentants du Ministère sur sites;**
- ▶ **Organisation des inspections sur le terrain ;**
- ▶ **Conformité de l'évolution des activités minière avec les programmes de travaux souscrits par les titulaires des titres miniers;**
- ▶ **Rappel des obligations contractuelles des titulaires et constater les manquements;**
- ▶ **Réception et analyse des rapports trimestriel et annuel des opérateurs;**
- ▶ **Analyse au besoin des échantillons pour confirmer les déclarations des opérateurs;**

Mécanisme de contrôle

- ▶ Mise en place d'un suivi de l'expédition de l'or et cuivre au niveau de l'Aéroport et du Port en collaboration avec la Gendarmerie, la Douane et la BCM;
- ▶ Assurance du dépôt de garantie financière;
- ▶ Suivi du processus des versements des royauté et redevances;
- ▶ Participation au Plan de Mauritanisation des postes en concertation avec les Départements concernés;
- ▶ Avis sur le renouvellement des permis;
- ▶ Collaboration avec la DCE/ Ministère de l'Environnement
- ▶ Participation avec des bureaux spécialisés pour réaliser des audits financiers et environnementaux;

Tout manquement constaté est passible des sanctions prévues aux articles 132,133 et 134 du Code Minier.









Perspectives

- ▶ **Contribuer à relever tous les obstacles qui peuvent retarder la réalisation des travaux des operateurs miniers en conformité avec les Lois en vigueurs ;**
- ▶ **Suivre la Mauritanisation des postes afin de créer un climat d'intégration des cadres mauritaniens dans le processus de transfert de Technologie;**
- ▶ **Activer les brigades de la DCSO**
- ▶ **Analyser les couts de production et estimation des retombées minières ;**
- ▶ **Revoir le système de la Fiscalité du secteur minier;**
- ▶ **Surveiller d'avantage l'Hygiène et la sécurité des employés dans le secteur;**
- ▶ **Respecter les mesures du Plan de Gestion Environnemental soumis par les Opérateurs.**



***Merci de votre attention
Au Prochain Mauritanides 2016***